

L'engagement dans l'OFS (Ordre Franciscain Séculier)

Préambule

Le pape Paul VI a approuvé la Règle rénovée de l'Ordre franciscain séculier par la lettre apostolique *Seraphicus Patriarcha*¹ en date du 24 juin 1978. Elle abroge et remplace la Règle précédente du pape Léon XIII (1883), qui elle-même abrogeait celle du pape Nicolas IV (1289)². La Règle constitue la référence, la colonne vertébrale de l'Ordre franciscain séculier à l'échelle mondiale.

L'interprétation de la Règle relève du Saint-Siège. L'application concrète en est faite par les Constitutions générales (échelle mondiale) et par les statuts particuliers à chaque pays. Là encore, il s'agit d'être témoins de l'Évangile, incarnés dans le monde, ici et maintenant. Dans l'article « L'OFS : ses racines³ », Brigitte Gobbé nous dit : « "La spiritualité franciscaine est séculière par définition"⁴. Elle fait du monde le terrain même de l'espérance christique ; le Christ, "l'Homme-Dieu" accomplit la volonté de son Père au cœur de l'épaisseur humaine. »

L'Ordre franciscain séculier (OFS), appelé aussi Fraternité Franciscaine Séculière (FFS), est dans l'Église une association publique. Elle s'organise à divers niveaux en fraternités, locales, régionales, nationales et internationale.

Chacune a une personnalité juridique dans l'Église⁵.

¹ Le *Séraphique Patriarche*.

² Rénover un texte demande plusieurs années de travail sous la mouvance de l'Esprit Saint. Le but est de répondre à la fois aux exigences et attentes de l'Église dans le monde actuel, et de renforcer la vitalité du charisme franciscain.

³ *Projet de vie, 2009, p. 7.*

⁴ Constitutions générales (CG), chapitre 1, article 3.

⁵ Voir CG I, 1.

La fraternité de base est la fraternité locale. Aux divers niveaux, chaque fraternité est animée et conduite par un conseil et un ministre ou responsable élu par les membres engagés, selon les Constitutions⁶.

L'engagement

Au long de l'histoire des hommes, il y a des rites de passage où une communauté incorpore un individu ou un groupe. Dans l'Église, notre premier engagement, souvent pris par un tiers (parents et parrain/marraine) est le baptême. La Confirmation est notre engagement propre, devant une communauté ecclésiale, à suivre le Christ.

S'engager est un acte de foi et de liberté. De foi, à la suite de notre baptême, dans une forme de vie inspirée par François d'Assise et ceux qui, depuis, ont vécu cet engagement. De liberté, parce que le choix conscient de dire « oui » (ou « non »), après discernement et écoute de l'Esprit Saint, est libérateur d'énergie, de force, pour participer à notre mesure à la construction du Corps du Christ dont nous sommes membres à part entière.

La Profession à vivre l'Évangile⁷ nous incorpore à l'OFS, et donc à la mission qui lui est confiée par l'Église.

• Modalités

L'entrée en fraternité est un cheminement qui se fait par étapes, une progression qui marque en même temps la vie en fraternité.

⁶ Voir CG III, 29.

⁷ Appelée aussi « Promesse de vie évangélique » ou « Engagement ».

Fraternité franciscaine à la une

Après un temps de découverte de la vie fraternelle, puis de formation initiale vient le moment de l'engagement. On peut faire un parallèle avec le catéchuménat.

Après le temps de formation (au moins un an), et de discernement :

- ❖ La personne fait une demande écrite au ministre de la fraternité – l'écriture d'une lettre de demande, comme pour le catéchumène, est une merveilleuse façon d'explicitier son désir et de l'approfondir.
- ❖ Le conseil de fraternité, après avoir consulté le responsable de formation à l'engagement et l'assistant spirituel, donne sa réponse. Il s'engage au nom de la fraternité.
- ❖ Le ministre ou la personne elle-même peut alors annoncer à la fraternité son désir d'engagement.

• L'engagement lui-même

La forme que revêt l'engagement est régie par les Constitutions générales et amendée par les statuts nationaux qui tiennent compte des habitudes locales.

L'engagement est un acte ecclésial, solennel. Il convient qu'il se fasse au cours d'une célébration eucharistique ou tout au moins au cours d'une célébration appropriée de la Parole de Dieu. S'il n'y a pas de prêtre, le ministre préside alors la célébration de la Parole.

C'est le ministre de la fraternité locale ou son délégué qui reçoit l'engagement au nom de l'Église et de l'OFS.

L'acte d'engagement est enregistré et signé par le célébrant, la personne engagée, le ministre de la fraternité locale et parfois un parrain ou une marraine.

Le rite d'engagement se fait après l'Évangile (et l'homélie), selon le Rituel de l'OFS⁸.

⁸ Traduction française du 8 juillet 1985. Il contient deux parties : l'une est le rituel de la « Profession », qui contient lui-même le rite d'admission, le rite d'engagement de vie évangélique ou profession, le rite de renouvellement et le rite pour les anniversaires

Le rituel d'engagement peut être adapté aux diverses réalités des Fraternités répandues à travers le monde, avec discernement, en fidélité à l'Église et à l'OFS, sauf le « cœur » du rite, par exemple : la formule d'engagement et la réponse du ministre qui sont « normatives ». La réalisation de ce travail d'adaptation incombe surtout au Conseil national.



Le souhait de célébrer ensemble, par exemple en région, les engagements de plusieurs fraternités est possible. Il est bon de l'envisager d'abord en fraternité locale, puis au niveau régional. Chaque engagement invite les membres engagés à se réapproprier leur propre engagement et vivifier ainsi la Fraternité dans son adhésion au Christ pauvre et crucifié.

La Profession est un commencement qui se renouvelle par la prière, la lecture des textes, l'eucharistie, la vie fraternelle, l'engagement dans la vie de l'Église et du monde (politique, sociale, familiale, etc.). C'est là une richesse à découvrir sans cesse, avec le regard de François : « Tel que le regarde François, le monde rayonne de la gloire du Créateur et bruisse de sa présence⁹. » ■

■ Catherine Delmas-Goyon,
Buc (78)

de profession, et l'autre porte sur les réunions de Fraternité.

⁹ François Delmas-Goyon, *Saint François d'Assise. Le frère de toute créature*, Parole et Silence, 2008.